

MULTI UNITS FRANCE

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège social : 17 cours Valmy - Tours SOCIETE GENERALE - 92800 PUTEAUX
441 298 163 RCS NANTERRE

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires sont informés qu'ils sont convoqués en **assemblée générale ordinaire** le **Lundi 28 février 2022 à 11 heures** au 17, cours Valmy - Tours Société Générale - 92800 Puteaux, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos à fin octobre 2021,
- Approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions relevant de l'article L.225-38 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de cet exercice et décisions d'affectation des sommes distribuables pour chaque compartiment,
- Ratification de la nomination provisoire de trois administrateurs,
- Fixation du montant des jetons de présence,
- Pouvoirs pour formalités.

Pour assister ou se faire représenter à l'assemblée générale, les titulaires d'actions nominatives doivent être inscrits en compte nominatif pur ou en compte nominatif administré deux jours au moins avant la date de l'assemblée. Les propriétaires d'actions au porteur devront, dans le même délai, justifier de leur identité et de la propriété de leurs titres sous la forme d'un enregistrement comptable de leurs titres, constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité teneur de compte.

Les actionnaires peuvent choisir l'une des formules suivantes :

- soit adresser à la société une procuration sans indication de mandataire ;
- soit utiliser et faire parvenir à la société un formulaire de vote par correspondance.

Des formulaires uniques de vote par correspondance ou par procuration sont à la disposition des actionnaires sur demande à l'adresse mail **client-services-etf@lyxor.com** ou sur demande par courrier chez Lyxor International AM au 17, cours Valmy – 92800 à Puteaux- service.

La demande d'envoi de ce formulaire doit être adressée à la société par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard six jours avant la date de réunion.

Le formulaire devra être renvoyé de telle façon que les services de la société puissent le recevoir au plus tard trois jours avant la tenue de cette assemblée.

Le bilan, le compte de résultat, l'annexe et la composition des actifs de la société sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

Le Conseil d'administration